



LE PRET LOCATIF ORDINAIRE



Le **Prêt Locatif Ordinaire** est destiné au financement des projets locatifs de moyen ou haut standing. Le remboursement est assis sur les loyers générés par le projet financé.

Conditions Spécifiques :

- ✓ Disponibilité du terrain immatriculé, assiette du projet;
- ✓ Travaux de construction réalisés à 30% au moins au moment du dépôt du dossier.

Caractéristiques Spécifiques

- ✓ Montant maximal du prêt :  **Personnes Morales : 500 millions FCFA**
 **Personnes Physiques : 250 millions FCFA**
- ✓ Durée :  **Personnes Morales : jusqu'à 30 ans**
 **Personnes Physiques : jusqu'à 25 ans**
- ✓ Taux d'intérêt : **7% TTC**
- ✓ Différé : **3 à 36 mois**
- ✓ Apport Personnel Minimal : **50%, sous réserve de la capacité d'endettement du client**

Projets Financés :

- ✓ Construction d'immeubles de rapport destinés essentiellement à la location pour habitation;
- ✓ Travaux de rénovation ;
- ✓ Travaux de finitions.



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces relatives à l'Emprunteur :

- ☞ Une demande manuscrite adressée au Directeur Général du CFC, indiquant l'objet du financement (achat terrain, achat terrain + construction, etc ...), le coût du projet, le besoin en financement (le montant du prêt sollicité) , etc..;
- ☞ Une fiche d'informations client dûment renseignée et signée + Deux photos 4x4;
- ☞ La photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- ☞ L'Attestation d'Immatriculation faisant ressortir le Numéro d'Identifiant Unique (NIU);
- ☞ La photocopie de l'acte de mariage ou du certificat de célibat pour les célibataires ;
- ☞ Le relevé d'identité bancaire (RIB) + le relevé de compte couvrant les 6 derniers mois.
- ☞ Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- ☞ Le curriculum vitae (CV);
- ☞ Les justificatifs des revenus stables, le cas échéant.

Si l'emprunteur est une personne morale :

Tous les documents ci-dessus sont produits par le gérant en plus de :

- ☞ Les statuts ;
- ☞ Une expédition du mandat autorisant le gérant à contracter un emprunt, assortie d'une clause d'irrévocabilité dudit mandat jusqu'au remboursement intégral du prêt en capital et intérêts.

Pièces relatives au Projet :

- ☞ Titre foncier du site du projet, libre de toute charge;
- ☞ Certificat de propriété datant de moins de trois mois ;
- ☞ Certificat d'urbanisme + Certificat d'accessibilité conformément au projet datant de moins de six mois;
- ☞ Permis de bâtir conforme au projet ou attestation de dépôt de la demande d'obtention du permis auprès de la communauté ;
- ☞ Etudes architecturales et techniques du projet réalisées par un professionnel, comprenant :
 - Plan de masse ;
 - Plans des ouvrages à réaliser (distribution, coupes, façades, toiture, fosse septique, etc...);
 - Devis descriptif, quantitatif et estimatif de l'ensemble du projet datés et signés ;
 - Présentation de la consistance et du coût des travaux déjà exécutés + photos ;
 - Extrait du devis des travaux restants à exécuter;
 - Tableau des surfaces ;
- ☞ Planning d'exécution des travaux ;
- ☞ Plan de financement prévisionnel du projet faisant ressortir l'apport personnel, le montant du prêt sollicité, d'autres ressources éventuellement ;
- ☞ Bilan financier détaillé de l'opération ;
- ☞ Etude de rentabilité réalisée par un expert, faisant ressortir la grille et la structure des loyers.

Pièces relatives aux Partenaires (Maître d'oeuvre et/ou entrepreneur)

- ☞ Curriculum vitae faisant ressortir l'expertise et les réalisations similaires du partenaire;
- ☞ Justificatifs des références ou réalisations similaires;
- ☞ Dossier fiscal : Attestation de non redevance et Registre de Commerce;
- ☞ Plan de localisation ou Attestation de localisation;
- ☞ Contrat de partenariat convenablement libellé, daté et signé des parties.

NB: pour les projets dont le coût des travaux restants est supérieur à 30 millions, le recours à un maître d'oeuvre agréé par le CFC est une exigence.